

## **JUSTIFICATIF DE DOMICILE**

- Certificat d'imposition ou de non imposition,
- Quittance EDF ou d'assurance du logement,
- Facture d'eau,
- Titre de propriété ou contrat de location en cours de validité

(si photocopies, toujours se munir de l'original)

Sauf exigence contraire, ils doivent dater de moins de trois mois.